

## Sommaire

### EDITO DU MAIRE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Droit de préemption
- Contrats de location
- Régime forestier
- Subventions scolaires
- Bons 1€
- Convention pour mission de Travail Non Rémunéré
- Motion

### INFOS PRATIQUES

- Bilan radar
- Marquage et miroir
- Inauguration sentier
- Fortes chaleurs
- Sommer marik
- Visite Mme La Préfète
- Bibliothèque
- Agenda

### PAGE

### ENVIRONNEMENT

- Stop aux déchets

Mairie de  
STEINBOURG

Place du  
Général De Gaulle  
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61  
mairie@steinbourg.fr  
[www.steinbourg.fr](http://www.steinbourg.fr)



Commune de  
Steinbourg



## Chères Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

Les vacances d'été approchent pour beaucoup d'entre vous. Néanmoins, la situation sanitaire est toujours incertaine dans notre pays et le virus est encore bien présent. Le centre de vaccination du Zornhoff à Monswiller est ouvert tout l'été. Il est nécessaire que le plus grand nombre de personnes soient vaccinées pour sortir de la crise sanitaire et pour pouvoir revenir à une vie normale. C'est pourquoi je vous encourage, chacune et chacun d'entre vous, à recourir à la vaccination.

J'espère vivement que la crise sanitaire s'améliorera à la rentrée et que nous pourrons à nouveau organiser nos diverses manifestations. Je vous convie cet été à venir flâner au grand air, au Sommer Marik qui se tiendra les samedis 17 juillet et 21 août.

L'été est aussi synonyme de fortes chaleurs, même si actuellement elles ne sont pas encore au rendez-vous ! Je vous demande par conséquent d'être vigilant, d'adopter les gestes nécessaires (boire beaucoup d'eau, rester au frais, éviter les efforts physiques, ...) et veiller sur les personnes âgées ou vulnérables. Le contact au quotidien est important lors de ces situations. Dans le cadre du plan canicule, je vous invite à inscrire ces personnes sur le registre mis en place en mairie. Cela nous permet de les contacter en cas de canicule, à titre préventif.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle période estivale dans le respect des gestes barrières. Soyez prudent sur la route des vacances et profitez pleinement de ces moments d'évasion et de changement d'horizon.

*Scheni Ferie !*

Viviane KERN



## Séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

### DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide de ne pas intervenir dans la vente de cinq immeubles rue de Bouxwiller, rue du Coin, rue de la Gare et rue de la Rondelle ainsi que d'un terrain au lotissement Birkenfeld.

### SUBVENTIONS SCOLAIRES

L'assemblée octroie les subventions scolaires pour l'année 2020 / 2021 : séances piscine des enfants de l'école élémentaire et participation pour deux spectacles des enfants de l'école maternelle.

### CONTRATS DE LOCATIONS

Les membres donnent leur accord pour le renouvellement des contrats de location des logements du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment périscolaire à M. et Mme Copaciu et à Mme Brassel. Ils décident également de reconduire le contrat de location pour le jardin derrière les garages communaux et pour le terrain pour l'activité du snack.

### REGIME FORESTIER

Lors de la dernière séance, le conseil municipal avait décidé de soumettre des parcelles situées près de la forêt Vogelgesang au régime forestier. L'O.N.F. souhaite cependant soustraire à cette démarche une parcelle dont la commune n'est pas encore propriétaire (voie d'acquisition par procédure de biens sans maîtres encore en cours).

### "BON 1 €" SOMMER MARIK

Lors des marchés, un bon de 1 € est délivré aux acheteurs par tranche de 10 € d'achat, qui peuvent ensuite être utilisés chez les commerçants locaux. Les conseillers donnent leur accord pour la refacturation de la valeur des bons reçus à la commune.

# Séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

## CONVENTION POUR MISSION DE TRAVAIL NON REMUNERE

Le Code de Procédure Pénale permet d'établir une convention avec le Tribunal Judiciaire de Saverne, pour l'emploi de personnes dans le cadre de travail non rémunéré (TNR).

Le TNR n'est pas une peine, mais une mesure alternative à des poursuites ; sa durée maximum est de 100 heures pour un délit et 30 heures pour une contravention.

Le conseil municipal donne son accord pour instaurer cette procédure.

Un référent devra être nommé au sein de la commune ; cette personne sera l'interlocuteur avec le délégué du procureur pour la mise en œuvre pratique des modalités d'accueil et des missions à accomplir par le « mis en cause ».

## MOTION – DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

La déclinaison de la stratégie nationale bas carbone à l'échelle des territoires se fait notamment via les Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). La trajectoire de notre territoire passe par :

- une baisse de 55% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 1990
- une baisse de 73% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 ;

Ces deux premiers points nécessitent la quasi-disparition des énergies fossiles dans notre mix énergétique territorial :

- une augmentation de la production d'énergie renouvelable
- la neutralité carbone est atteinte avec une capacité de séquestration de 200 000 tco2e/an

Sur le plan des énergies renouvelables, c'est un véritable changement d'échelle qui doit s'opérer avec 10 à 15 fois plus d'éolien et de photovoltaïque en 2050 par rapport à aujourd'hui.

Or, force est de constater que l'Etat, tout en nous encourageant, voire enjoignant à faire plus et plus vite est souvent celui qui freine le développement des projets par la lenteur et la complexité des procédures administratives auxquelles les projets sont soumis.

Les difficultés rencontrées avec le projet privé d'une centrale agrivoltaïque de 30 ha à Weinbourg, en association avec un agriculteur de Rosenwiller / Dettwiller qui concilie donc production agricole et production d'énergie renouvelable, illustre parfaitement cette situation.

Ce projet est essentiel à l'atteinte des objectifs du PCAET et s'il n'aboutissait pas, ce serait la démonstration du cruel décalage entre les ambitions exprimées au niveau national et les moyens donnés aux acteurs de les mettre en œuvre. Dès lors, il n'y aurait aucun intérêt à élaborer et mettre en œuvre un PCAET sur notre territoire.

Le Conseil municipal décide d'adopter cette motion pour soutenir le projet de Weinbourg.



## Infos Pratiques



### BILAN RADAR

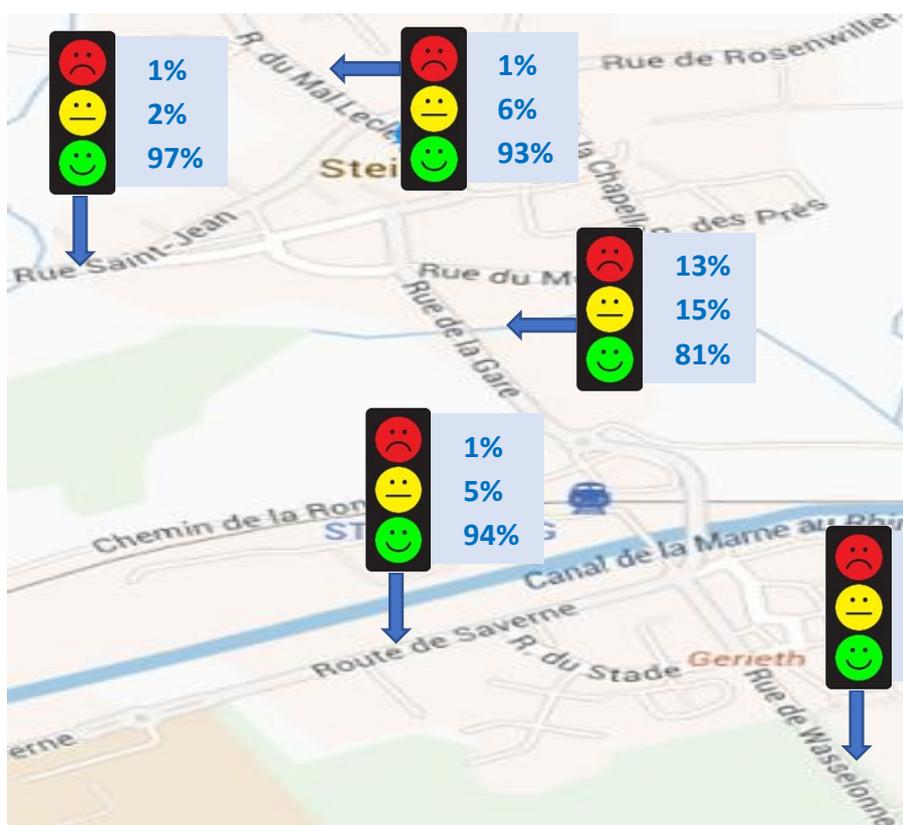
Le radar mobile a été placé à cinq endroits différents :

- rue du Maréchal Leclerc
- rue Saint Jean
- rue de la Gare
- route de Wasselonne
- route de Saverne

D'après les statistiques, malgré quelques excès, la vitesse est relativement bien respectée.



- + de 60 km/h
- de 50 à 60 km/h
- de 50 km/h





## MARQUAGE ET INSTALLATION D'UN MIROIR

Un marquage a été effectué dans certains virages. Celui-ci permet aux usagers de ne plus couper la trajectoire du véhicule qui arrive en face et renforce la sécurité des citoyens.

Un miroir a également été installé en face de la rue Saint Antoine pour assurer une meilleure visibilité.



## FORTES CHALEURS - CANICULE



Quelques règles à adopter en cas de fortes chaleurs :

- boire régulièrement de l'eau
- maintenir sa maison au frais
- fermez les volets
- évitez les efforts physiques
- mangez en quantité suffisante
- donnez et prenez des nouvelles des proches

## VISITE - MME LA PREFETE & M. LE SOUS PREFET

Courant du mois de juin, nous avons accueilli au port autonome de Steinbourg, Mme Josiane Chevalier Préfète du Grand Est accompagnée de M. le Sous Préfet et du Directeur Régional de VNF, très intéressés par la réalisation de ce projet. De nombreux autres sujets ont pu être abordés lors de cette visite.



## INAUGURATION DU SENTIER

Le sentier des arbres remarquables a été inauguré samedi 26 juin 2021, en présence des acteurs qui ont contribué à sa réalisation, tels que la commission environnement, le PONSE, le club Vosgien et l'ONF. Le départ a été donné devant la mairie, un verre de l'amitié a été servi par la commune au Kenderbrenele.



## SOMMER MARIK

Sommer Marik les samedis 17 juillet et 21 Août de 8h à 13h place du Général De Gaulle. De nombreux producteurs locaux seront présents.

**Pour 10 € d'achats, vous recevez un bon de 1€ à valoir dans les commerces locaux (boulangerie Daniel, Boucherie Ehrmann et Proxi) pris en charge par la commune.**



## PLATS À EMPORTER SUR COMMANDE

**21 août - FC Steinbourg : Paëlla 12€** Tél : 06 15 86 37 21

Vous pouvez réserver vos plats jusqu'à 5 jours avant les dates des marchés. Renseignements sur le site de la commune.



## Bibliothèque

Depuis quelques semaines, la bibliothèque municipale a repris les séances de contes à la grande joie des plus jeunes lecteurs.



Dans le cadre de l'opération nationale "Partir en livre", la bibliothèque proposera un jeu de piste pour les enfants "**Périlleuse aventure chez les pirates**" les 19 et 20 juillet 2021 au port de plaisance de Steinbourg - **Inscription obligatoire.**



Renseignements à la bibliothèque - 03.88.91.01.15



## Agenda

**Mardi 20 juillet** : Permanence UNIAT de 14h à 17h Foyer Communal - uniquement sur RV **03 88 15 00 05**

**Lundi 12 au 18 juillet** : fermeture bibliothèque

**Lundi 9 au 15 août** : fermeture bibliothèque

**Mardi 17 août** : Permanence UNIAT de 14h à 17h Foyer Communal - uniquement sur RV **03 88 15 00 05**

**Vendredi 20 août** : Don du sang - Foyer Communal

**Vendredi 27 août** : cinéma plein air – parc de la mairie

**Samedi 28 août au 15 septembre** : exposition de tableaux par une artiste locale Mlle Camille Kilhoffer - bibliothèque

# La Page Environnement

## DECHETS : STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

A l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

### Des dépôts sévèrement réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi, par des contraventions allant jusqu'à 1 500 €. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités.

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement).

Le non-respect des conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est également puni d'une amende de 150 € maximum. Et si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 €.



### Votre bac orange déborde

Le Smictom vous donne des conseils pour réduire votre production de déchets sur [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr). Si cela ne suffit pas, contactez le Smictom pour revoir votre dotation en bac.



### Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagements, etc.)

Dans ce cas, la déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets selon les conditions réglementaires expliquées sur le site : [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)

### Vous avez des déchets à caractère professionnel

Le risque encouru en cas de dépôt sauvage est dissuasif. Selon votre situation, rendez-vous dans une des déchèteries du Smictom ou contactez une entreprise spécialisée pour la prise en charge de vos déchets professionnels.



### Les bons usages

Si le conteneur de verre, textiles ou biodéchets déborde, différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche. Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.



Nouveau point  
biodéchets à  
Steinbourg

Un nouveau point de collecte de biodéchets sera installé **place du Général Compagnon** courant du mois de juillet. Les autres emplacements seront conservés (batteuse, place des fêtes et quai du canal mais les conteneurs seront remplacés par un nouveau modèle).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smictom de la Région de Saverne au **03 88 02 21 80**

